

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur le rapport du Groupe Conseil UDA et la réponse de CMQR relativement à la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Simon Grondin

Date: 2026-06-19

L'Évaluation des risques assortis au projet sont fragmentaires et déterminés dans le temps. Il est clairement noté que certains effets aderses ne pourrait être pas être mitigés. Le rapport tiens des hypothèses en lien avec les travaux mais n'incluent pas les changements climatiques dont la portée est difficilement évaluable en intensité, mais attendue dans la période. Les risques environnementaux (accès à l'eau potable, érosion, perte des milieux humides et forestiers, etc) sont bien identifiés.

Oui, le projet technique de voie de contournement diminue le risque de déraillement associé à une localité, mais crée d'autre risques aussi significatifs à la même localité et ses environs.

Une approche de bonification de la sécurité dans le transport ferroviaire étendu au réseau canadien aurait une portée nettement plus grande. Une meilleur surveillance et contrôle des activités ferroviaire : À coût similaire, un grand nombre de canadien aurait des bénéfices de sécurité.

Le projet de voie de contournement est l'arbre qui cache la forêt : s'il n'y a pas une meilleur surveillance de la qualité des infrastructures ferroviaires canadienne et de son utilisation, le risque pour les canadiens demeurera entier.